

MAIRIE
DE
GUERVILLE

Tél. : 02 32 97 04 11

Fax : 02 32 97 18 96

e-mail : mairie.de.guerville.76@wanadoo.fr



76340

ARRÊTÉ N° 2022 – 11

Arrêté de circulation pour empiètement sur la chaussée

Le Maire de la commune de Guerville

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route, et notamment l'article R411-8

Vu la demande du 23/09/2022 de la société Bouygues E&S Haute-Normandie – 69134 Dardilly

Vu les travaux de remplacement de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune.

Considérant que les conditions de circulation seront perturbées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée.

ARRÊTÉ

Article 1 :

Du 10 octobre 2022 jusqu'à la fin des travaux (30 jours calendaires), dans le cadre du remplacement de l'éclairage public au niveau de l'emprise des travaux :

- la chaussée sera rétrécie tout en maintenant une demi-chaussée pour la circulation.

Article 2 :

Pendant la durée des travaux, l'entreprise Bouygues E&S Haute-Normandie mettra en place une signalisation routière adaptée à la gêne occasionnée.

Fait à Guerville,
Le 26 septembre 2022

Etienne LANNEL
Maire

